

Aménagement de carrefours le long de
la RD35a
sur la commune de Saint-Genis Pouilly

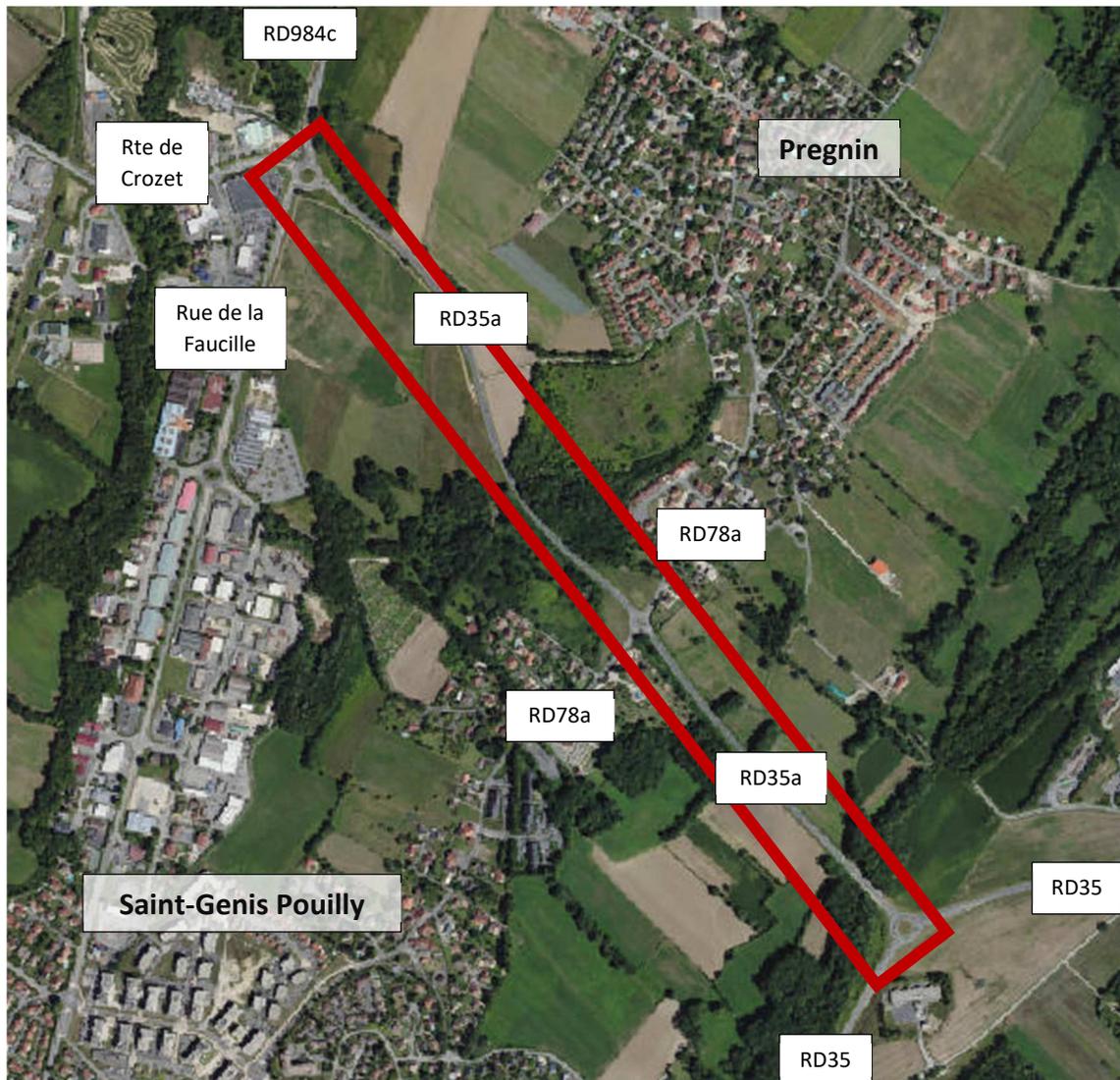
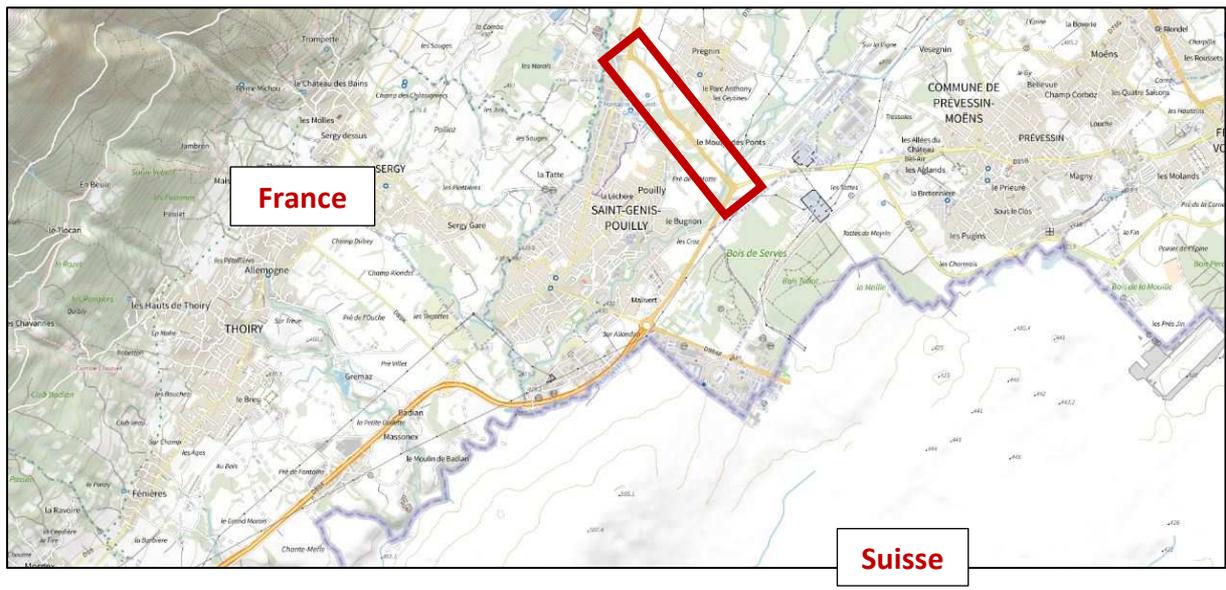
Dossier de Concertation

Février 2022

Table des matières

1 - Plan de situation et vue aérienne du secteur du projet	3
2 - Contexte général	4
3 - Opportunités et enjeux de l'opération	4
4 - Programme général de l'opération	4
5 - Calendrier prévisionnel	5
6 - Foncier	6
7 - Estimation financière	6
Annexe 1 : Plan d'intention d'aménagement de la RD35a entre la RD984c et la RD78a	7
Annexe 2 : Plan d'intention d'aménagement de la RD35a entre la RD78a et la RD35	8

1 - Plan de situation et vue aérienne du secteur du projet



2 - Contexte général

Situé à l'extrémité Est du Département de l'Ain, sur la commune Saint-Genis Pouilly au sein du pays de Gex, à proximité de la frontière Suisse, la RD35a est une route classée à grande circulation du pays de Gex avec :

- Au Nord-ouest, la RD 984c en provenance de Gex,
- A l'Est, la RD 35 reliant Saint-Genis-Pouilly (carrefour Porte de France) et Ferney-Voltaire
- une intersection avec la RD78a (rue de l'église)

Du fait de sa proximité avec Genève, Saint-Genis-Pouilly connaît une forte densification de son territoire depuis quelques années.

Les quelque 20 000 véhicules passant quotidiennement entraînent des difficultés de circulation sur cet axe. Cet axe, exclusivement routier, est particulièrement congestionné en heures de pointe.

Afin de pallier ces difficultés de circulation (dont les projections montrent qu'elles ne devraient que s'accroître), le Département de l'Ain a décidé de réaménager la RD35a comprise entre la RD35 et la RD984c sur la commune de Saint-Genis- Pouilly.

Enfin, parallèlement à l'aménagement de carrefours le long de la RD35a, un projet commercial est envisagé au droit de l'intersection de la rue de la Faucille avec la RD35a.

3 - Opportunités et enjeux de l'opération

Le réaménagement de la RD35a devra répondre aux enjeux suivants :

- Amélioration de la fluidité du trafic
- Sécurisation des déplacements routiers
- Sécurisation des traversées modes doux de la RD35a
- Création d'accès au centre commercial projeté

4 - Programme général de l'opération

Le projet d'aménagement de carrefours le long de la RD35a a fait l'objet d'une première prise en considération par délibération le 12 février 2018. Depuis, le Département a mené différentes études techniques dans le but notamment de s'assurer de la faisabilité de l'opération. La prise en considération par délibération le 21 juillet 2021 a été actualisée suite aux premières études pour prendre en compte des contraintes techniques spécifiques au site :

- Présence d'une nappe aquifère à une faible profondeur (<1,5 m)
- Recherche de limitation des emprises
- Maintien des accès Transport exceptionnel à prendre en considération

Etudes techniques

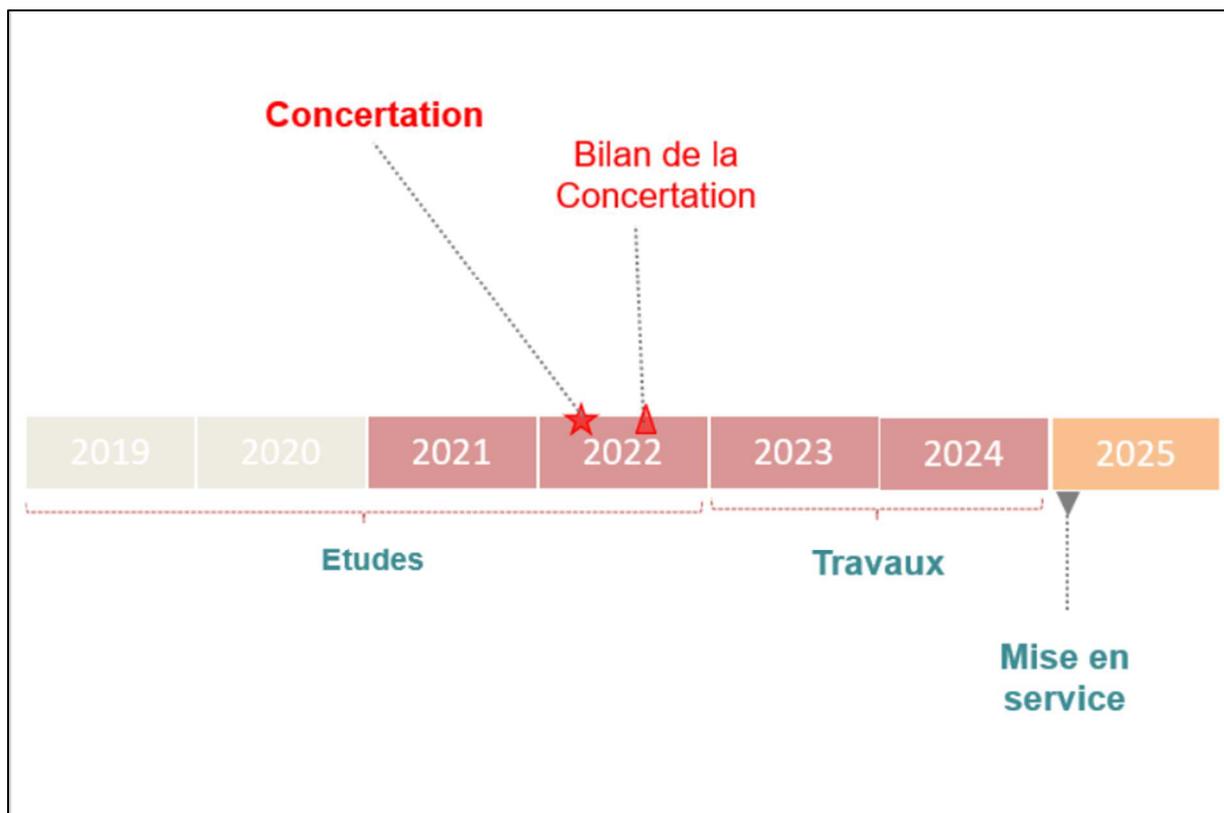
Les études menées par le Département ont conduit à envisager les aménagements suivants :

- Amélioration de la capacité et de la fluidité du giratoire à l'intersection de la RD35 et de la RD35a
- Sécurisation du giratoire temporaire (« giratoire plastique ») à l'intersection de la RD35A et de la rue de l'Eglise (RD78a) en réalisant un carrefour à feux
- Création d'un carrefour à feux sur la RD35a permettant de réaliser un accès au futur projet commercial
- Amélioration de la capacité et de la fluidité du giratoire à l'intersection de la RD35A, la RD 984C, la route du Crozet et la rue de la Faucille, et la création d'un accès au futur projet commercial

Des plans de principe d'aménagement sont présentés en annexes.

Une étude sur la faisabilité de l'inclusion de voies cyclables est également en cours.

5 - Calendrier prévisionnel



6 - Foncier

Afin de réaliser ces aménagements le long de la RD35a, il sera nécessaire d'acquérir du foncier (environ 7 000 m²).

Aujourd'hui, ce foncier relève du domaine public pour partie et également du domaine privé (domaine privé de collectivités ou particuliers). Des acquisitions foncières des parcelles privées et des transferts de propriété seront nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement.

7 - Estimation financière

En fonction des éléments de programme et des limites du périmètre d'intervention qui seront retenus à la suite de la concertation,

- le coût total de l'opération devrait être de l'ordre de 6 M€ HT incluant les frais de maîtrise d'ouvrage, les frais de maîtrise d'œuvre, et d'acquisitions foncières
- le coût des travaux devrait être de l'ordre de 5 M€HT



